





Fiche descriptive et proposition(s) d'aménagement(s)

No	Version	Coûts	Priorité
A13 Retiré	Etabli le: 23 mai 2000 par:JFP & RPD Modifié le:01.01.2008 par:dam Partiellement réalisé Solde sur domaine privé		

Cheminement "Cheminet – Collège de Fontenay – 24 Janvier – Migros"

Description(s)

Pour l'ensemble des quartiers situés au sud de l'avenue de Grandson et à l'ouest du Mujon, et, pour une part, de la rue de Chamblon, la liaison avec le centre ville nécessite soit le passage par la rue de Neuchâtel qui est très étroite et dangereuse pour les cyclistes, soit le passage par la rue du Curtail Maillet et la rue des Moulins qui sont toutes deux très fréquentées. De ce fait, une grande partie des cyclistes utilisent des itinéraires qui leur sont propres et qui présentent le double avantage d'éviter les rues à forte densité de trafic et dangereuses, et de relier rapidement le centre ville. Ces itinéraires empruntent généralement:

- le passage entre le collège de Fontenay et le Mujon, lequel donne accès non seulement au centre ville, mais également aux quartiers nords et au lac (par le franchissement encore trop difficile et dangereux du carrefour Bouby Rolls),
- le chemin de Fontenay ou la rue du 24 janvier,
- puis le chemin qui relie la rue de Chamblon à la Migros (départ du chemin sur la rue de Chamblon, entre les arrivées du chemin de Fontenay et la rue du 24 Janvier).

Cet itinéraire permet d'éviter au maximum les conflits avec les axes qui sont fortement chargés en trafic automobile. Or aujourd'hui, le chemin le long du Mujon et du collège de Fontenay est interdit aux cyclistes. La rue du 24 Janvier a été fermée à son extrémité côté collège de Fontenay par des barrières qui ne laissent même pas passer les piétons accompagnés d'une poussette ou d'un cady à commission, le chemin reliant la rue de Chamblon à la Migros est lui aussi interdit aux cyclistes.

Proposition(s)

- Autoriser le passage des cyclistes sur le chemin entre le collège de Fontenay et le Mujon (panneau à enlever ou modifier).
- Modifier les barrières qui ferment l'accès à la rue du 24 Janvier de manière à permettre le passage des poussettes et des vélos.
- Autoriser le passage des cyclistes sur le chemin qui relie la rue de Chamblon à la Migros (panneau à enlever ou modifier, barrières à modifier)

Ville d'Yverdon-les-Bains

Commission "2 roues"



Fiche descriptive et proposition(s) d'aménagement(s)

La réalisation de ces propositions permettra d'ouvrir le maillon central d'un itinéraire cycliste et piétonnier qui permette de relier le centre ville à la zone de Chamard, ainsi qu'à la zone du Petit Marais.

Coûts / contraintes

Ces trois mesures sont réalisables immédiatement et à très peu de frais. La seule contrainte réside dans le fait que le chemin entre la rue de Chamblon et la Migros est situé sur terrain privé appartenant à la Migros, ce qui nécessite d'engager des négociations avec cette société.

Priorité / urgence

Au vu de l'importance de ce cheminement et son usage actuel malgré les interdictions et les différents obstacles, les propositions ci-dessus doivent être réalisées dans les plus brefs délais.

NB : Cette fiche complète les fiches A.18, A.17, A.14, A.13, A.11 et A.3 qui traitent ensemble de l'itinéraire "Centre-ville – Chamard".

Partiellement réalisé, les aménagements sur le domaine privé n'ont pas pu être exécutés ; la fiche est retirée